

Conseil d'Administration du 18/10/2023 – 10 H00.
Compte-rendu analytique de la séance

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le dix-huit octobre, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 11/10/2023, s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.

Constatant que le quorum n'est pas atteint, la séance du 11/10/2023 est levée à 10h par Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon Date de la prochaine séance du conseil d'administration : Mercredi 18/10/2023 à 10h00

Étaient présents à l'ouverture de séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Martine CLAVEL
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT
Mme Nadia SENNOUR.

Étaient représentés :

Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS représentée par Mme Anne-Catherine LEPAGE.
Mme Christine MARIN, représentée par Mme Martine CLAVEL.

Étaient Excusés/Absents :

M. Claude NAHOUM
Mme Madame Zinèbe HADDAOUI
Mme Martine BAREL
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
Mme Nadine GARNIER

Invités :

M. LICHAIRE, Directeur Général Adjoint Ville émancipatrice
M. GOSZTOLA, Conseiller Technique, Cabinet de Mme le maire

* * * *

La séance est ouverte à 10H par Mme Anne-Catherine LEPAGE.
Mme Nadia SENNOUR arrive à 10h25.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

APPROBATION DU COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/09/2023

Le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 13/09/2023 est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL PRESENTÉ :

Madame Mireille LAMBERT présente les décisions.

Décis 2023-39 – ATP – ESP PLUR Réservation de la salle polyvalente de la barbière à titre gracieux tous les lundis hors période de vacances scolaires par l'association Théâtre Forum Vies à Vies pour des répétitions théâtrales. Année scolaire 2023/2024

Décis 2023-40 – ATP – ESP PLUR Dans le cadre du dispositif DEMOS Avignon Provence le groupe extrascolaire du collège Anselme Mathieu est accueilli pour des ateliers de pratique musicales et orchestrales sur le centre social et culturel Espace Pluriel les lundis de 16 h 30 à 18 h du 09/10/2023 au 24/06/2024.

Décis 2023-41 - VAS- Avenant à la convention CFPPA (délib 2022_24) afin d'autoriser le CCAS à utiliser le reliquat de la subvention 2022-2023 allouée par le Département pour l'atelier "bien-être", et ce jusqu'au 31/12/2024.

Décis 2023-42 – ATP – ESP PLUR Convention de mise à disposition des locaux à titre gracieux du centre social Espace Pluriel les mardis du 10/10-17/10 ; les mardis du 07/11 au 12/12 de 15h30 à 16h30 avec l'association intervalles Shiatsu pour un atelier d'initiation au DO IN Gestion du stress avec un groupe d'habitants des quartiers QPV, du secteur Rocade et de ses alentours.

Décis 2023-43 – VAS Convention définissant l'offre de transport collectif organisé par l'association Passerelle - Séniors Mobiles - auprès des Usagers du CCAS.

RELEVES DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20/09/2023

- ✓ Pour les Aides facultatives
- ✓ Pour les Aides EAU

DÉLIBÉRATIONS

Délib. n° 2023_67 DIRECTION - SERVICE : ATP /CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL. Signature de la convention entre le C.C.A.S et l'association SEMAILLES, 2370 Avenue de la Croix Rouge 84 000 AVIGNON pour l'organisation d'un projet alimentation à destination des publics adhérents de l'Espace Pluriel.

Organisation d'un projet alimentation à destination des publics adhérents de l'Espace Pluriel avec 3 séances de 2 heures en cohérence avec le projet « Eco-responsabilité et citoyenneté ». Autorisation de signature de la convention.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délib. n° 2023_68 DIRECTION - SERVICE : ATP /CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL. Signature de la convention entre le C.C.A.S et l'association Rêve de Lire, Mas des Moulins 13150 BOULBON pour l'organisation d'une action (lecture, écriture et création artistique) à destination des enfants et des parents adhérents de l'Espace Pluriel.

Organisation d'une action (lecture, écriture et création artistique) à destination des enfants et parents adhérents de l'Espace Pluriel pour 8 familles avec 3 séances d'animation de 1h30 en cohérence avec le projet REAAP- Eveil culturel et artistique en famille. Autorisation de signature de la convention.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Délib. n° 2023_69 DIRECTION - SERVICE : ATP /CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL. Signature de la convention entre le C.C.A.S et Le Lycée des métiers Maria Casarès pour l'organisation d'ateliers esthétiques « bien-être et estime de soi » pour les adhérents(adultes/séniors) de l'Espace Pluriel.

Organisation d'ateliers esthétiques « bien-être et estime de soi » pour les adhérents (adultes/séniors) de l'Espace Pluriel. Intervention du Lycée Maria Casarès au centre social Espace Pluriel auprès d'un groupe de 8 adultes pour 6 séances d'animation de 2 heures soit 1 fois par mois. De novembre 2023 à avril 2024. Autorisation de signature de la convention.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Délib. n° 2023_70 DIRECTION - SERVICE : ATP /CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL. Signature de la convention de fourniture de repas entre le C.C.A.S et la Ville d'Avignon.

Fourniture de repas par la cuisine centrale de la Ville d'Avignon pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs (3/5 ans et 6/11 ans) actuellement sur le site du groupe scolaire des Grands Cyprès à compter des vacances d'automne au complexe socioculturel Barbière pour les périodes des petites vacances scolaires 2023-2024. Autorisation de signature de la convention.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Délib. n° 2023_71 DIRECTION - SERVICE : ATP /CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL. Approbation du projet social de l'Espace Pluriel pour la période 2024 – 2027.

Le centre social et culturel Espace Pluriel sollicite la validation de son projet social pour la période 2024 – 2027 qui contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale). Approbation du Projet Social.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délib. n° 2023_72 FINANCES: Décision modificative n°1 du budget principal 2023 du CCAS.

Décision modificative N°1 du budget principal 2023 du CCAS :

La section de fonctionnement du budget principal du CCAS est ainsi mouvementée :

- **Opérations réelles dépenses : (le détail des articles figure en annexe)**
 - Chapitre 011 Charges à caractère général.....- 149 343.64 €
 - Chapitre 012 Charges de personnel.....+ 717 580.72 €
 - Chapitre 65 Charges de gestion courante.....+ 34 123.00 €

..... Total dépenses réelles : + 602 360.08 €

- **Opérations réelles de recettes : (le détail des articles figure en annexe)**
 - Chapitre 70 Participation des usagers- 35 000.00 €
 - Chapitre 75 Produits de gestion courante+19 842.94 €
 - Chapitre 77 Produits exceptionnels+ 617 517.14 €

..... Total recettes réelles : + 602 360.08 €

La décision modificative du budget est équilibrée en section de fonctionnement à : 602 360.08 euros en dépenses et en recettes.

Concernant la section d'investissement : Aucune modification n'est apportée au budget primitif. Le budget en investissement s'équilibre pour un montant de 720 836.29€ en dépenses et en recettes.

Le montant du budget principal du CCAS ainsi modifié s'équilibre à :

- 15 070 175.50 + 602 360.08 = 15 672 535.58 € en section de fonctionnement
- 720 836.29€ en section d'investissement

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Délib. n° 2023_73 FINANCES : Décision modificative n°1 du budget annexe SAAD du CCAS AVIGNON.

La section de fonctionnement du budget annexe SAAD du CCAS est ainsi modifiée :

- **Opérations réelles dépenses : (le détail des articles figure ci-après)**
 - Chapitre 011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante - 12 312,00 €
 - Chapitre 012 Dépenses afférentes au personnel - 67 500,00 €

..... Total dépenses réelles fonctionnement : - 79 812,00 €

- **Opérations réelles de recettes : (le détail des articles figure ci-après)**
 - Chapitre 017 Produits de la tarification- 105 000,00 €
 - Chapitre 018 Autres produits relatifs à exploitation- 17 000,00 €
 - Chapitre 019 Produits financiers, exceptionnels non encaissés. .+ 42 188,00 €

..... Total recettes réelles fonctionnement : - 79 812,00 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le détail des articles mouvementés est donné en annexe à la présente délibération.

La décision modificative du budget est équilibrée en section de fonctionnement à : - 79 812,00 € en dépenses et en recettes.

Le montant du budget annexe SAAD ainsi modifié s'équilibre à :

- 727 962 € en section de fonctionnement,
- 0 en section d'investissement.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Délib. n° 2023_74 FINANCES : Autorisation de versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe SAAD

Le budget annexe SAAD qui comprend les aides à domicile, la télé-assistance et le portage de repas n'équilibre pas financièrement son activité, les dépenses sont supérieures aux recettes encaissées, compte tenu notamment des tarifs sociaux appliqués en fonction du revenu fiscal des personnes servies pour le portage de repas notamment.

Le déficit est évalué à ce jour à 166 585 € pour l'ensemble du service, soit 38 623 euros de plus que le montant initial voté lors du budget primitif.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Délib. n° 2023_75 FINANCES : Décision modificative n°1 du budget annexe CLIC du Grand AVIGNON.

Il est nécessaire d'ajuster le budget annexe du CLIC d'un montant de 0.70€ en recette comme en dépense sur la section d'investissement, suite au versement d'un montant de 22.70€ du FCTVA 2023 (sur dépenses 21), alors qu'il avait été prévu au budget initialement voté 22.00€.

Le montant global du budget annexe du CLIC du CCAS s'établit donc à 3 611.80€ en dépenses d'investissement et 3 611.80€ en recettes d'investissement, la décision modificative respectant ainsi l'équilibre du budget, tandis que la section de fonctionnement reste inchangée à hauteur de 88 462.60€ euros.

Le montant total du budget annexe du CLIC s'établit à 184 148.80€.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00